

# REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

## 36<sup>ème</sup> Rapide de Sucé-sur-Erdre

### **Article 1 : Présentation**

L'Association **Échiquier de l'Erdre** organise son 36<sup>ème</sup> Rapide le dimanche 21/06/2026 à Sucé-sur-Erdre, au complexe sportif de la Papinière, route de la Papinière, à Sucé-sur-Erdre.

Trois tournois sont organisés :

- Le Tournoi A
- Le Tournoi Jeunes, jusqu'à U12 inclus (pupille)

Cet open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement et tenue corrects exigés ;
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA, hors RUS et BLR) ;
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

### **Article 2 : Règles et appariements**

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 9 rondes, appariements au système suisse intégral si 512 joueurs ou moins, système de Haley si plus de 512 joueurs ; sans aucune protection (clubs, ligue, famille...), assisté par ordinateur (programme PAPI\_3.3.8 homologué par la F.F.E.).

Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Elo FIDE Rapide(ou à défaut FFE) de juin 26. Tout joueur non licencié peut prendre une licence sur place auprès de l'organisateur.

Les quatre tournois sont homologués pour le classement ELO FIDE Rapide de juillet 2026.

**Seront appariés à la Ronde 1 tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et confirmé leur présence lors du pointage.**

### **Article 3 : Cadence**

- 12 min + 3 sec/coup

### **Article 4 : Classement et départages**

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Sauf en cas d'exemption, les parties non jouées sont compatibles 0 point.

Le départage en cas d'égalité de points est dans l'ordre le **Buchholz Tronqué**, puis le **Buchholz**, et enfin la **Performance**.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.

## **Article 5 : Droits d'inscription et prix**

Tournois A :

- **Jusqu'au 20/06/2026** : Adultes : 12 € / Jeunes : 6 € / gratuit pour les GMI et MI
- **Sur place** : Adultes : 16 € / Jeunes : 8 €

Tournoi Jeunes : 6 €

La liste définitive des récompenses sera affichée avant le début de la ronde 5.

Les prix sont non cumulables et ne seront remis qu'aux lauréats présents ou représentés lors de la remise des prix.

Les prix au classement général sont distribués **à la place**.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

## **Article 6 : Dates et horaires des rondes**

Pour les trois tournois :

<b>Pointage</b>	Dimanche 21 juin 2026	de 8h45 à 9h30
<b>Ronde 1</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>10h00</b>
<b>Ronde 2</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>10h45</b>
<b>Ronde 3</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>11h30</b>
<b>Ronde 4</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>12h15</b>
<b>Ronde 5</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>13h45</b>
<b>Ronde 6</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>14h30</b>
<b>Ronde 7</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>15h15</b>
<b>Ronde 8</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>16h00</b>
<b>Ronde 9</b>	Dimanche 21 juin 2026	<b>16h45</b>
<b>Remise des prix</b>	Dimanche 21 juin 2026	17h45

Tout joueur se présentant après 9h30 le dimanche 21 juin 2026 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

## **Article 7 : Forfaits**

Tout joueur apparié qui n'aura pas joué son premier coup dans un délai maximum **de 10 minute** (dix minutes) après le début de la ronde en cours sera considéré comme forfait. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Tout joueur faisant deux forfaits (consécutifs ou non) sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre au **06.04.45.32.88** en précisant ses nom et prénom.

## **Article 8 : Fin de partie**

Le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

## **Article 9 : Nullité par accord mutuel**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. **Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.**

## **Article 10 : Conduite des joueurs**

Il est formellement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique à l'intérieur des locaux. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de la zone de jeu.

Les analyses et blitz sont interdits dans la zone de jeu. À la buvette, l'analyse de toute partie en cours est interdite. Tout joueur ayant terminé sa partie devient spectateur pour la ronde en cours. Aucun joueur ni spectateur ne peut intervenir dans une partie sous quelque forme que ce soit.

Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter le lieu de compétition sans la permission de l'arbitre. Le lieu de compétition est défini comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur située à l'extérieur, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. Le joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

**Les conversations et lectures suspectes sont interdites pendant les rondes.**

**Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir sur lui, sur le lieu de compétition, un téléphone ou autre appareil électronique de communication (montres connectées, écouteurs Bluetooth, etc.). Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac du joueur à condition qu'ils soient totalement éteints. Il est interdit à un joueur de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur a un tel appareil sur lui sur le lieu de compétition, ou que l'appareil produit un son, il perdra la partie et son adversaire sera déclaré vainqueur.**

## **Article 11 : Équipe d'organisation**

- Organisateur : Échiquier de l'Erdre
- Arbitre principale : Delalande Thierry (Arbitre Open 2)
- Arbitres adjoints : Hutois Mickaël (Arbitre Fédérale Elite 1 / Arbitre FIDE)

## **Article 12 : Jury d'appel**

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel. Le jury d'appel est composé par la Commission d'Appels Sportifs de la FFE.

## **Article 13 : Droit à l'image**

Tout participant au tournoi autorise le club à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle il figure.

## **Article 14 : Remarques**

Tout au long du tournoi, les règles de la FFE et de la FIDE seront appliquées pour tout autre point ne faisant pas l'objet du présent règlement. Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur ainsi que la Charte des joueurs et joueuses d'Échecs de la FFE. Une échelle de sanctions allant de l'avertissement oral à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la Fédération Française des Échecs.

**L'Arbitre Principale**  
Thierry Delalande

**L'Organisateur**  
Échiquier de l'Erdre